



LEGENDE

LES ELEMENTS BATIS

- Patrimoine architectural (bâts de qualité, manoirs, pigeonniers, moulins, ancien corps de ferme, ...)
- Patrimoine religieux (église, chapelles, calvaires, croix, stèles...)
- Patrimoine lié à l'eau (fontaines, lavoirs, puits, moulins...)
- Patrimoine archéologique (tumulus, menhirs, mottes féodales, ...)

LES ELEMENTS NATURELS

- Haies, talus plantés, alignements (source : recensement du diagnostic agricole -Chambre d'Agriculture- 2007)

LES AUTRES ELEMENTS DU PAYSAGE

- Mur, murêt
- ⋯ Itinéraires de randonnée
- A Cônes de vision
- T Eoliennes

PLOZEVET

PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION

Règlement : documents graphiques
Les éléments à préserver au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme

1 2 Echelle: 1/5 000ème



Avertissement : les bâtiments et aménagements majoritaires ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématisique (ils sont signalés par un point «•»)

Finistère

Approbé le : 13 juillet 2012
Approuvé le : 3 février 2014
Rendu exécutoire le : 14 mars 2014